

FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL

Pour le renouvellement partiel des représentants du collège des personnels (collèges A, D et E) et du renouvellement complet des représentants du collège F du Conseil de gestion de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de l'Académie de Créteil

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, (UPEC)

- VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.13-1, L.719-1 et suivants, L.721-1 et suivants, D.719-1 et suivants, D.721-1 et suivants ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** le décret n°2011-595 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentations du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la décision cadre en date du 13 avril 2023 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des personnels et des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** les statuts de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation INSPÉ de l'Académie de Créteil ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-UPEC-01 en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** l'avis du comité électoral consultatif en date du 17 octobre 2024 ;


ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les opérations électorales en vue du renouvellement partiel des représentants du collège des personnels (collèges A, D et E) et du renouvellement complet des représentants du collège F se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	Au plus tard le vendredi 25 octobre 2024
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	Au plus tard le lundi 04 novembre 2024 à 16 heures 00
Séance du comité électoral consultatif en cas d'inéligibilité	Au plus tard le jeudi 07 novembre 2024
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les usagers ou personnel dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	Au plus tard le mercredi 13 novembre 2024 à 16 heures 00
Scellement de l'urne	Lundi 18 novembre 2024
PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE : DU MARDI 19 NOVEMBRE 2024, 10 HEURES 00 AU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024, 16 HEURES 00	
Clôture des opérations de vote et dépouillement	Mercredi 20 novembre 2024 à 16 heures 30

Proclamation des résultats	Au plus tard le vendredi 22 novembre 2024
Ouverture de la période de recours contentieux	À compter de la proclamation des résultats
Délai de recours devant le CCOE	Dans les 5 jours à compter de la date d'affichage des résultats

ARTICLE 2 :

La directrice et le responsable administratif de la composante sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 17 octobre 2024

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ